

Affaire suivie par le service Quartiers-Citoyenneté (03.86.72.44.24)

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER
DE CONCHES-CLAIRIONS DU 6 DÉCEMBRE 2017**

L'Assemblée de quartier Conches-Clairions s'est réunie le mercredi 6 décembre 2017, au collège Albert-Camus.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Guy FEREZ	Maire d'Auxerre
Guy PARIS	Premier Adjoint en charge de la démocratie de proximité
Martine BURLET	Elue référente en charge du quartier
Olivier BOURGEOIS	Elu en charge du quartier
Nicole LAMODIERE	Présidente du Conseil de quartier
Mireille VIDAL-MASSE	Titulaire à la Commission des quartiers
Roger MILOT	Suppléant à la Commission des quartiers
Maurice LE CORRE	Membre du Conseil de quartier

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Abder EL BADAoui	Représentant au Comité Consultatif de la Circulation
Emilie GROUSSET	Membre du Conseil de quartier

Et la participation de 60 habitants du quartier

Ordre du jour :

1. Ouverture par Monsieur Guy Paris, premier adjoint en charge de la démocratie de proximité
2. Bilan des travaux du Conseil de quartier par la présidente du Conseil de quartier
3. Communication de Monsieur le Maire et échanges avec les habitants

1/ Ouverture par Monsieur Guy Paris

Guy Paris ouvre la séance et remercie l'ensemble des personnes de leur présence. Il précise que cette Assemblée est non électorale.

Il présente ensuite le nouveau dépliant remis à chacun et rappelle que le dispositif de démocratie de proximité existe depuis 2002. Les missions du Conseil de quartier sont :

- Améliorer les conditions de vie des habitants dans le quartier ;
- Accompagner une dynamique citoyenne ;
- Participer et/ou créer l'animation du quartier ;
- Saisir les services compétents de tout problème.

Il rappelle que les projets et les réalisations initiés par le Conseil de quartier doivent correspondre aux besoins et attentes des habitants.

Il rappelle également l'utilité de communiquer avec le service *Allô Mairie* par téléphone ou mail. Les demandes sont enregistrées : 240 pour le quartier des Conches-Clairions entre le 15 octobre 2016 et le 15 octobre 2017. L'équipe mobile constate et intervient si le dommage n'est pas trop important. Dans le cas contraire, la demande est transmise au service concerné. Une réponse est apportée au requérant.

Retour sur les échanges de l'Assemblée du 2 décembre 2016

- Terrain de pétanque non éclairé en soirée :
Un mât sur le parking éclaire cet espace mais s'éteint à 23 heures. Il s'agit d'un éclairage d'ambiance.
- Manque de containers de tri sélectif rue de la Chaînette :
Deux colonnes de récupération des verres sont à disposition : à l'angle de l'avenue Pierre-Scherrer et de la rue Decailleux et au rond-point de Paris.
- Aucun plan du cimetière à jour à disposition :
En 2018, le plan sera rénové, actualisé et accompagné d'une signalétique spécifique.

Aménagement de la place des Cordeliers

Ce grand projet ambitieux a été lancé par le Conseil Municipal sur le mode de la concertation. Quatre groupes de travail sont constitués, composés d'habitants, de conseillers de quartiers et d'experts :

- Groupe 1 - archéologie, histoire, patrimoine,
- Groupe 2 - mobilités, partage de l'espace,
- Groupe 3 - usages : commerce, activités, habitat, manifestations, rassemblements, rencontres.
- Groupe 4 - nature en ville, énergies nouvelles, la lumière, l'eau, la vulnérabilité.

Ce travail va produire des idées, va phosphorer. Les scénarios seront étudiés et discutés.

Des sondages de terrain seront effectués, qui détermineront la nécessité ou non d'engager des fouilles.

Modification des équipements de quartier

Jusqu'à présent tous les quartiers n'étaient pas couverts par un équipement de quartier : Maison de quartier et/ou Centre Social. Dans certains cas les deux sont présents, dans d'autres aucun. C'était particulièrement le cas sur les quartiers du Centre-Ville et des Conches-Clairions.

La Ville d'Auxerre souhaite que chaque habitant puisse se référer et être rattaché à un équipement de territoire, à proximité de chez lui.

Ainsi, le foyer Gouré, initialement destiné aux séniors, a retravaillé son projet, s'est enrichi de nouvelles compétences et a élargi les activités proposées dans ce nouvel équipement de territoire, agréé centre social.

C'est pourquoi, depuis plusieurs mois déjà, cette nouvelle structure est dotée de nouvelles missions : information du public, orientation vers une structure adaptée à chaque besoin, développement d'activités et d'ateliers collectifs pour différents publics, animations festives sur le quartier, ...

C'est ainsi que le nouveau Centre Social, en partenariat avec le Conseil de quartier et les associations du quartier ont pu proposer la 1ère fête du quartier Conches-Clairions, le 1er septembre 2017. De plus, les habitants pourront bénéficier de nouvelles activités de 2 demi-journées par semaine dans les locaux occupés par le Vélo-Club et l'association de quartier, à compter de janvier 2018.

Équipement Fitness extérieur

Invités par la ville de Nevers en 2013, les membres des Conseils de quartiers avaient visité un espace implanté d'agrès de musculation et de détente extérieur, en libre accès. Cet aménagement avait suscité un vif intérêt et une envie de réalisation sur Auxerre.

Il convenait de retenir un site visible, passant, lieu de promenades qui regroupait le maximum d'avantages (accès faciles, forte fréquentation, mixité, stationnement, éclairage, ...). Le choix s'est porté sur l'espace inoccupé près du terrain de football synthétique du Stade Auxerrois. Cet espace, composé de 7 agrès dont 3 spécifiques aux personnes à mobilité réduite, a été conçu pour encourager la pratique du sport de façon autonome, gratuite et ludique. L'inauguration a eu lieu samedi 25 novembre 2017.

La parole est donnée à Madame la présidente du Conseil de quartier.

2/ Bilan des travaux du Conseil de quartier par la présidente

La présidente du Conseil de quartier présente les membres du Conseil de quartier. Elle liste ensuite les demandes déposées par le Conseil de quartier auprès des services de la Ville :

- le point sur la reconstruction du gymnase Albert-Camus,
- la pose d'un panneau indiquant le square « *Le Petit Prince* »,
- l'accessibilité du chemin de halage aux voitures des pêcheurs.

La présidente évoque les projets réalisés :

- l'organisation de 4 randonnées pédestres,
- le soutien à l'association des Conches-Clairions pour l'organisation du vide-greniers,
- la collaboration avec le Centre Social Centre-Ville/Conches-Clairions pour l'organisation de la 1ère fête de quartier.

Enfin, la présidente décrit les 2 projets pour 2018 :

- l'aménagement d'un nouvel espace jeux au square « *Le Petit Prince* », destiné aux 8/12 ans,
- l'installation d'une boîte à livres sur le quartier.

La parole est donnée à Monsieur le Maire.

3/ Communication de Monsieur le Maire et échanges avec les habitants

Le Maire remercie l'équipe du collège Albert-Camus d'accueillir les habitants dans leur enceinte et félicite les membres du Conseil de quartier pour le travail accompli. Afin que tous puissent s'exprimer, il propose de passer tout de suite aux échanges et donne la parole aux habitants.

Sujet	Question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
Signalisation avenue Général-de-Gaulle	Un accident est survenu récemment avenue Général-de-Gaulle : une jeune fille a été renversée sur un passage piétons par une voiture. Ce passage est difficilement visible. Est-il possible de mieux le signaler ?	La remarque est notée et sera transmise au service Cadre de Vie. Monsieur le Maire invite également chaque automobiliste à respecter le code de la route et déplore la vitesse excessive de certains conducteurs.
Rue Gustave-Eiffel	La circulation est importante dans cette rue, doublée de deux difficultés majeures : le déchargement des voitures du garage Ford et du stationnement anarchique sur les 2 trottoirs non sécurisés.	

Rue Gustave-Eiffel (suite)	Les piétons sont souvent obligés de descendre sur la voie de circulation. Ne serait-il pas possible de mettre la rue en sens unique et de sécuriser au moins un trottoir ?	Monsieur le Maire demande aux services de la Ville d'étudier le problème et la faisabilité de la réponse proposée. D'autre part, Monsieur le Maire exprime son souhait de doter la Police Municipale d'un radar mobile afin de faire face aux nombreux problèmes de vitesse excessive constatés.
Gymnase du collège Albert-Camus	Quand est prévue la reconstruction du gymnase du collège ?	Monsieur le Maire indique être en discussion avec le Conseil Départemental à ce sujet et être optimiste sur la réponse de celui-ci. Il a ainsi indiqué au président du Conseil Départemental son intention de verser l'indemnité de l'assurance perçue à hauteur de 1,1 million d'euros, si celui-ci s'engage dans la reconstruction de cet équipement indispensable aux collégiens et à la vie du quartier. La Ville est en attente d'un courrier confirmant ces intentions et s'engage à tenir informés les conseillers de quartier de l'avancée de ce dossier.
Résidence St -Exupéry	Le miroir situé près de la résidence St-Exupéry et de la rue Fabureau est détérioré. Pourrait-il être changé pour éviter les accidents ?	La remarque est notée et sera transmise au service Cadre de Vie.
Rue Guynemer	<p>Des habitants signalent plusieurs problèmes : la circulation est souvent rapide sur cette voie. Les véhicules sont garés sur les 2 trottoirs, parfois même sur la chaussée. Les passages piétons ne sont pas respectés.</p> <p>Un autre habitant acquiesce et fait part de la vitesse excessive des camions, notamment ceux de la Ville, sur cette voie.</p> <p>Un autre constate le stationnement souvent anarchique aux alentours de Pôle Emploi, sur des trottoirs parfois non goudronnés.</p> <p>Un autre indique que les priorités à droite ne sont souvent pas respectées par les automobilistes, rendant dangereuse la circulation. Il serait peut-être nécessaire d'étudier la mise en place de stops.</p>	<p>Les problèmes sont récurrents sur cette grande rue, des expérimentations peuvent être étudiées : chicanes, ralentisseurs, stationnement alterné sur la chaussée, stop ...</p> <p>Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil de quartier puisse se saisir de ce sujet, faire un état des lieux et proposer des scénarios pour un aménagement cohérent de ce long linéaire, en lien étroit avec les services de la Ville et les riverains.</p> <p>Il sera important de prendre également en compte l'impact de l'aménagement envisagé sur la circulation dans les rues adjacentes.</p>
Bornes devant l'école primaire	Un habitant remercie Monsieur le Maire d'avoir installé des bornes devant l'école primaire afin d'en sécuriser l'accès.	Monsieur le Maire prend note de cette cordiale intervention.

Boîte à livres	La bibliothèque fait parfois le tri dans ses stocks : ne pourrait-elle pas alimenter les boîtes à livres avec ces fonds ?	Cette proposition peut être étudiée ; cependant, Monsieur le Maire rappelle que chacun peut alimenter ces boîtes à livres et que cela fonctionne très bien dans d'autres quartiers de cette manière.
Rue des Conches	La circulation entre le cimetière et l'avenue P.-Scherrer est rendue difficile au vu de la détérioration de cette rue et de ses trottoirs.	Un réaménagement cohérent de l'ensemble de ces rues doit être prévu et planifié. Monsieur le Maire indique que le choix a été fait par les élus d'augmenter l'enveloppe pour la réfection des voiries de 250 000 € par an d'ici la fin du mandat, la portant ainsi à 1 million d'euros annuel.
Rue de l'Ecluse	Des arbres tombent sur cette voie, elle semble avoir besoin d'entretien.	La remarque est notée et sera transmise au service Cadre de Vie.
Avenue Hausmann	A l'angle de l'avenue Hausmann et de la rue St-Exupéry, une voiture ventouse est stationnée depuis plusieurs mois, occultant la vision des automobilistes et rendant dangereux ce carrefour. Ce constat a été transmis auprès des services de police. Qu'en est-il ? Quelles démarches faire pour que soit enlevé ce véhicule ?	Monsieur le Maire demande aux services présents de prendre contact avec les riverains et les services de police afin de trouver une solution.
Escalier menant aux commerces près du collège	Cet escalier est souvent sale, jonché de débris. Qu'est-il possible de faire ?	Cet escalier ne se situe pas dans le domaine public, les services de la Ville ne pourront donc pas intervenir.
Point d'Apport Volontaire	Un point de tri sélectif est implanté dans un virage, à l'angle de l'avenue des Clairions et de la rue Girard-de-Cailleux mais s'y rendre est donc dangereux. Ne pourrait-il pas être déplacé ou qu'une place de stationnement soit banalisée ?	La remarque est notée et sera transmise au service Cadre de Vie.

L'Assemblée est levée à 20h30.

Monsieur le Maire et Guy Paris clôturent l'Assemblée en invitant les habitants à partager le verre de l'amitié.

Le premier adjoint au Maire,

Guy PARIS